1789.



LETTRE

De M. le Maire de Paris á M. Lefeuvre d'Arles, Commandant du Bataillon des Petits-Auguſtins, dans laquelle il fait l'éloge de ſa conduite au ſujet de l'affaire arrivée à l'Egliſe des Théatins, & qui doit ſervir d'inſtruction aux vrais Patriotes, & faire connaître les ennemis de la Conſtitution.

Extrait du Moniteur Univerſel.

M. le commandant-général m'apprend, Monſieur, que, ſamedi, même avant d'avoir reçu aucun ordre, le bataillon des Petits-Auguſtins, que vous avez l'honneur de commander, avait arrêté de ſe réunir hier à ſix heures du matin au poſte de la rue de Bourbon, pour

veiller à la tranquillité publique autour des Théatins, & assurer, dans cet édifice, l'exécution de la loi qui établit la liberté du culte religieux. Je sais, Monsieur, que cette résolution a été exécutée; je sais que votre bataillon y a rempli ce devoir avec zèle, & qu'il a eu le bonheur de sauver un prêtre qu'on voulait maltraiter. Comme citoyen & comme magistrat, je loue votre bataillon & j'applaudis à son respect pour la loi. Je reconnais, à ces dispositions, les soldats de la patrie. Ce n'est pas tout de l'avoir défendue dans le péril des armes, il faut la sauver dans le danger des dissentions. Tout soldat-citoyen a ce double devoir à remplir, & c'est ce que vous avez fait. Mais en considérant la foule qui se porte aux Théatins, je m'afflige de reconnaître comme on égare le peuple de Paris; je m'afflige d'appercevoir dans cette foule quelques hommes revêtus de l'uniforme de la nation, dont nos ennemis ont quelquefois abusé. Il ne faut pas nous le dissimuler, Monsieur, la chose publique est menacée; on veut profiter de la division du clergé & des querelles des prêtres; on veut arriver à la guerre civile par une guerre religieuse. Ces moyens ont toujours réussi aux factieux dans tous les siècles & dans tous les pays; mais il est de notre gloire

comme de notre intérêt qu'ils manquent leur effet chez les Français, qui, en deux ans, ont fait la plus étonnante des révolutions, & la plus admirable des constitutions politiques. Nos ennemis frémissent de voir que l'édifice de cette constitution s'éleve & touche à sa perfection, & la dernière ressource pour le renverser est de dire au peuple : « La religion est perdue, le schisme va s'établir, les prêtres non-assermentés, sont les ennemis de la constitution; & le directoire, la municipalité, leurs chefs, les soldats, qui protègent leurs établissemens, favorisent l'aristocratie. Et moi je dis au peuple : la religion n'est point perdue; rien n'est changé; les dogmes sont conservés dans toute leur pureté; la doctrine est la même, & chez les prêtres soumis à la loi, qui ont prêté le serment, & chez ceux qui, par conscience ou par d'autres motifs moins louables, ont cru devoir s'y refuser. Ce point, prétendu de conscience, n'est que pour eux; il ne fait rien à personne; il n'intéresse point le peuple, pourvu qu'il n'engendre point de querelle, parce que toute querelle peut être destructive du bonheur de la patrie & funeste à la constitution qui s'acheve. Si l'aristocratie a pu fomenter ces divisions, il faut l'ignorer; car, en les fomentant, elle a voulu

troubler ; elle a vu , dans l'avenir, des querelles inteſtines & des guerres civiles qui ſont ſa dernière eſpérance. Ne conſpirons donc point avec elle ; travaillons au bonheur public, en conſervant la paix, en marchant au rétabliſſement de l'ordre , par la ſoumiſſion à la loi. L'Aſſemblée nationale a décrété que les opinions ſeraient libres ; que tous les cultes ſeraient permis. Si le culte des prêtres non-aſſermentés eſt le même que celui qui eſt payé par l'Etat ; c'eſt le nôtre ; nous devons le reſpecter. S'il était différent , il faudrait le ſouffrir , comme on ſouffre les autres cultes plus éloignés du nôtre. Eh mais ! dit-on , au peuple , ſi l'on permet à ces prêtres de dire la meſſe , il ne faut pas tolérer qu'ils prêchent , confeſſent & donnent la communion. Et pourquoi ? Où eſt donc leur liberté , ſi vous reſtreignez & leurs dogmes & leurs actes religieux ? Où eſt la liberté des citoyens, ſi pour ces actes religieux , leur conſcience eſt gênée , & s'ils ne ſont pas les maîtres du choix de leurs miniſtres ? On va plus loin , on dit que quelques perſonnes ont communié le même jour deux ou trois fois. Le fait eſt faux , ſans doute ; mais quand il ſerait vrai , ſi c'était un dogme de leur religion , ce dogme & cette religion ſeraient dans le décret de l'Aſſemblée nationale. Fran-

çais, entendez donc la liberté ; elle doit être entière & commune à tous ; en voulant l'établir d'un côté, ne la détruisez pas de l'autre. On dit encore aux gardes nationales, prenez garde à l'emploi qu'on fait de votre patriotisme & de votre courage ; examinez ce qu'on vous ordonne, & n'obéissez qu'à l'ordre que votre raison reconnaît juste & utile. Eh ! qui soumet ainsi la loi, qui est la raison de tous, à la raison d'un seul ; la loi, qui est la volonté générale, à la volonté particulière ? Soldats, citoyens, magistrats même, nul ne doit délibérer, quand la loi a prononcé, quand elle a parlé par la voix de ses organes, voulus, choisis, élevés par vous-mêmes ; l'obéissance est alors nécessaire ; elle est de devoir rigoureux ; & s'y soustraire, c'est renverser la constitution, c'est détruire la patrie, c'est appeller tous les malheurs publics à la place de l'organisation nationale, qui fait notre gloire & fera notre bonheur.

Si ma voix pouvait être entendue de tous mes concitoyens ; si je pouvais avoir assez mérité leur confiance pour espérer qu'ils cédassent à l'impulsion de mes sentimens pour eux, je leur dirais : ne vous laissez pas tromper, égarer ; votre bonheur est près, il est déjà dans vos mains ; la constitution est presque achevée,

vous allez jouir, ſi vous ne renverſez pas vous-mêmes votre ouvrage. Il exiſte dans la capitale un nombre de factieux & d'ennemis de la choſe publique, qui veulent le détruire. Il exiſte un nombre de brigands, appellés par l'eſpoir du déſordre & du pillage ; tous ſont autour de vous ; les uns parlent, & ils profanent la langue de la liberté & les expreſſions des ſentimens patriotiques ; les autres agiſſent, & ils commettent des attentats contre les perſonnes & contre les propriétés. C'eſt à vous les premiers à les repouſſer ; quand les magiſtrats, quand nos ſoldats-citoyens les pourſuivent, le peuple qui n'eſt pas ſous les armes doit s'unir à ſes magiſtrats & à la garde nationale. Ces magiſtrats & la garde nationale ne ſont autre choſe que le peuple lui-même ; c'eſt ſa cauſe qu'ils défendent ; c'eſt la liberté, la ſûreté publique qu'ils veulent établir. On vous dit que vos magiſtrats vous trompent ; on vous dit que leurs ordres ſont tyranniques ; & ſans doute on doit vous le répéter, puiſqu'on veut vous nuire, puiſqu'on veut faire régner partout le déſordre. Le plus grand eſt de méconnaître les autorités légitimes. Tous les maux peuvent fondre ſur vous, ſi les magiſtrats ſont ſuſpects, & les autorités méconnues. Sans doute, je ne vous

trompe pas, je ne puis pas vouloir vous tromper. Que ſuis-je, moi ? votre propre ouvrage, élevé par vous & cinquante ans de probité connue, moi prêt à rentrer dans la retraite obſcure dont vous m'avez tiré, & qui n'y puis porter que la conſcience, ſinon du bien que j'ai fait, du moins de n'avoir pas fait de mal ? Je ne puis vouloir que votre intérêt & votre bonheur. Vous m'avez eſtimé, je vous reſpecte & je vous aime. Vous m'avez élevé, j'ai veillé ſur vous. Je n'ai pas une penſée, depuis deux ans, qui ne fût pour vous ; je vous demande de croire à la pureté de mes vues & à la vérité de mes exhortations. Vous êtes libres, & vous voulez être heureux ; vous ne pouvez être heureux & libres que par la loi ; toute infraction à la loi eſt une atteinte à votre liberté. On vous parle de deſpotiſme ; il n'y en a plus. Vous avez un roi que vous chériſſez ; il regne par la conſtitution ; il cède le premier à la loi qu'il doit faire exécuter. Vous avez des magiſtrats choiſis par vous ; ils ſont pour un tems ; ils ſortent reſponſables. Vous avez des corps adminiſtratifs qui ſe ſurveillent, & le corps légiſlatif d'où ſort la loi & où eſt le centre de la juſtice. Les oppreſſeurs n'ont plus de moyens ; les opprimés ſeront toujours entendus, ou plutôt il n'y aura plus d'op-

primés. Banniſſez donc les défiances; faites ceſſer la fermentation & des aſſemblées, & des groupes motionnaires, les attroupemens, les mouvemens populaires, & tous ces déſordres qui effraient les bons citoyens, éloignent les riches, dépeuplent la capitale, aggravent la misère; & en rétabliſſant la paix & l'ordre public, finiſſons par la ſageſſe une révolution que vous avez ſi heureuſement commencée par le courage.

Voilà, Monſieur, ce que je deſirerais pouvoir dire à mes concitoyens: voilà les vérités & les principes auxquels vous & votre bataillon avez rendu hommage; & vous êtes le maître de donner à cette lettre la publicité que vous jugerez convenable. *Le maire de Paris.*

BAILLY.

A Marſeille, de l'Imprimerie de Jean Moſſy, Pere & Fils.